

Jouer des relations de domination sans être joués

Conditions d'autonomisation relative de classes populaires rurales

Héloïse FRADKINE

Discussion au domicile d'Émilie Girard, 25 ans, employée de boucherie qui travaille avec son compagnon Nicolas Duarte, hiver 2008.

« Tu vas à la chasse à courre ce mercredi ? »

– Je sais pas encore, j'dois rappeler m'sieur Martin [technicien retraité].

– Tu veux que j't'emmène moi ? C'est pas un souci, Diane [grande bourgeoise issue de la noblesse, épouse de Jean Rives, maître d'un équipage de chasse à courre], je la connais depuis que je suis petite, et ça me ferait du bien d'être un peu dehors en ce moment... Faut voir aussi avec le Sébastien [S. Duarte, ouvrier qualifié, beau-frère d'Émilie], mais il risque de bosser. »

En travaillant sur les usages sociaux de la chasse dans le cadre de ma recherche doctorale, j'ai pu accéder à des milieux sociaux à la fois très divers et en situation d'interactions régulières hors des scènes professionnelles. Entrer par la scène des loisirs m'a permis de multiplier les angles de vue, sans que cette attitude nuise à la confiance établie avec les enquêtés initiaux, ni soit de nature à altérer la qualité de nos relations – ils sont d'ailleurs souvent les premiers à m'avoir engagée à ces décentrages du regard afin d'accéder à tout ce qui fait leur « quotidien de chasse¹ ». Dans le Germanois, j'ai ainsi étudié différents types de groupes de chasse,

1. L'expression est de Claude Roussin, technicien retraité de 60 ans, marié à une assistante maternelle.

tendanciellement investis par des catégories sociales différentes : sociétés communales, groupe privé de chasse à tir, équipages de chasse à courre. L'enquête a principalement été menée, entre 2007 et 2011, par entretiens approfondis et par observations (conduites en actions de chasse comme lors d'autres moments de réunion et de commensalité). Privilégier l'approche ethnographique m'a amenée à prêter une grande attention à la nature et au sens des relations nouées par les membres de ces différents groupes dans l'espace social local.

L'histoire récente de la société communale de chasse de Champoulain, commune forestière d'environ 330 habitants située à une vingtaine de kilomètres de Saint-Germain, sert de principal support à ce chapitre. Cette association cynégétique est dirigée, depuis la fin des années 1980, par une poignée d'hommes devenus nos principaux alliés d'enquête dans le Germanois rural. Les membres de la parenté Duarte sont tous ouvriers qualifiés du secteur public et relèvent des fractions supérieures, stabilisées, des classes populaires. Francis Martin, devenu technicien durant sa carrière chez EDF, appartient quant à lui à une frange sociale qui s'éloigne lentement des classes populaires sans pour autant rompre avec elles. Sans dissimuler les petites différences qui distinguent des acteurs centraux aux situations et trajectoires sociales non identiques, je n'insiste pas là-dessus ici par souci de clarté. À l'instar des président et ancien président de la société communale de Pommereau (village voisin de Champoulain comptant 340 habitants), ces quatre hommes appartiennent à un continuum social relativement restreint, allant des salariés d'exécution qualifiés aux salariés intermédiaires de l'industrie à profession semi-manuelle². Ils ont de plus en commun d'assumer des rôles d'encadrement. Divers éléments les mettent en situation de le faire : leur statut de salariés du secteur public leur confère une précieuse sécurité d'emploi, tandis que la nature de leurs professions leur laisse le temps libre que nécessite l'engagement au sein d'une pluralité de scènes sociales. Surtout, dans un espace local où les classes populaires sont prépondérantes, leurs situations professionnelles ne les situent pas, tant s'en faut, parmi les catégories les plus dominées. Si cela peut sembler

2. Sur l'existence d'un tel continuum, dans un espace, il est vrai, très différent de celui du Germanois, voir GIRARD Violaine, *Un territoire périurbain, industriel et ouvrier : promotions résidentielles de ménages des classes populaires et trajectoires d'élus salariés intermédiaires de l'industrie dans la Plaine de l'Ain*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS, 2009.

évident pour Francis Martin, que son statut de technicien « classe » parmi les catégories intermédiaires (telles que les définit l'Insee), c'est également le cas de Paul, Roger et Sébastien Duarte, nonobstant leur situation d'ouvriers – élément qui vient souligner la nécessité de saisir relationnellement, et de manière incarnée, la position sociale des acteurs observés³.

En retraçant l'investissement de ces personnages charnières à la tête de la société communale de chasse de Champoulain, je reviens sur les relations qu'ils entretiennent, en tant qu'intermédiaires, avec les représentants de différentes fractions des catégories sociales supérieures. Il s'agit de qualifier ces relations en rendant simultanément compte de leurs natures et de leurs fondements. Ce faisant, je propose une étude des processus conduisant à l'établissement d'une gamme variée de rapports sociaux de domination, personnalisés ou non, dans un espace social localisé. Travailler autour d'un petit nombre d'acteurs permet de restituer précisément les circonstances et sens de comportements d'« oubli⁴ », de réserve, de résistance ou d'abandon à l'emprise de dominants sociaux. Une telle démarche conduit à en souligner le caractère non nécessairement univoque. Elle oriente également le regard vers les marges de manœuvre et les capacités d'action dont disposent les parties dominées.

Je brosse d'abord brièvement le portrait de la société communale de chasse de Champoulain, en contrastant les situations qui sont les siennes dans les années 1980 et 2000, et en caractérisant le groupe formé par ses membres et son évolution. Les réformes qui ont permis sa revigoration sont ensuite évoquées, celles-ci ayant été initiées, au sein de l'association campulainaise, par Roger et Paul Duarte et par Francis Martin. Leur conduite a mis ces trois hommes, ainsi d'ailleurs que les responsables de sociétés communales voisines au profil social proche du leur, en prise et aux prises avec divers représentants des classes supérieures.

3. En matière de qualification des situations, positions et trajectoires sociales des acteurs, l'enjeu, lié au souci de cumulativité scientifique, est ici d'articuler les enseignements tirés d'une approche localisée et ethnographique (c'est-à-dire relationnelle) avec les grandes catégories classificatoires communément employées par les sociologues et les statisticiens à une échelle plus macroscopique.

4. GRIGNON Claude et PASSERON Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 1989.

Une instance de sociabilité populaire revigorée

Comme la plupart des communes rurales du Germanois, le village de Champoulain accuse une nette diminution de sa population après la Seconde Guerre mondiale : il perd plus de 30 % de ses habitants entre 1954 et 2009⁵. Ce déclin démographique est lié à l'affaiblissement des principales filières d'emplois locales. Dans ce territoire à vocation industrielle, au sein duquel les ouvriers sont surreprésentés⁶, la métallurgie, les activités extractives ainsi que les entreprises liées à la filière bois (de la sylviculture aux entreprises de transformation) demeurent certes vivaces. Mais ces secteurs, au recrutement très masculin, n'embauchent plus autant qu'auparavant. À titre d'exemple, indiquons qu'au cœur des communes forestières dont il est ici question, les pépinières Collas, qui ont localement employé jusqu'à 70 personnes, n'en salariaient plus qu'une trentaine sur leur site de Pommereau au début des années 2000.

Divers lieux de sociabilité populaire masculine pâtiennent, au cours du second xx^e siècle, des effets de ces évolutions économiques et socio-démographiques. Le dernier café du village, qui en a compté jusqu'à trois,ériclite. L'Union sportive Champoulain-Pommereau (USCP), longtemps regardée comme emblématique par les résidents de ces deux villages, est contrainte de renoncer à son indépendance. Elle se rapproche d'abord, au début des années 1980, de deux autres villages voisins et prend l'appellation d'Entente sportive de la vallée du Rillou (ESVR⁷). Huit ans plus tard, l'ESVR incorpore les joueurs de deux autres communes. L'association compte aujourd'hui 90 adhérents et peut aligner deux équipes seniors au niveau district. Elle réunit, autour de ses matchs de football comme lors d'occasions plus festives (fête annuelle, organisation de loto, etc.), un public fidèle. Les rapprochements successifs qui lui ont permis de perdurer ne sont toutefois pas allés sans heurts ou regrets nostalgiques⁸. Mais ils étaient pensés et présentés

5. La commune voisine de Pommereau connaît une évolution démographique très similaire.

6. Rappelons que la part des ouvriers parmi les actifs de 15 ans et plus se monte à 34,3 % dans la zone d'enquête, quand elle est de 23,8 % à l'échelle de la France métropolitaine (voir tableau 1, p. 20).

7. Le Rillou est une petite rivière qui traverse une douzaine de communes du Germanois.

8. Il n'est pas anodin que les hommes qui dirigeaient autrefois les structures, dont la réunion a conduit à la création de l'ESVR demeurent prioritairement identifiés, sur les photographies prises lors des trente ans de l'entente, à leurs anciens clubs

comme nécessaires afin de « pérenniser le football » dans le canton, et donc d'« assurer la pratique du sport numéro un dans (un) secteur géographique qui se désertifie »⁹.

Les effets de la déprise démographique sont tout aussi sensibles sur la société communale de chasse au bois de Champoulain, structure créée au sortir de la Première Guerre mondiale, à l'instar de nombreuses autres associations Loi 1901, dévolues à l'organisation des loisirs à l'échelle locale¹⁰. Après avoir connu une période florissante, ses effectifs – constitués uniquement de chasseurs campulainais ou de leurs descendants – déclinent. Ses adhérents se faisant de moins en moins nombreux et son budget diminuant, il est décidé, à la fin des Trente Glorieuses, de réduire son territoire d'intervention. Les autorités municipales morcellent les 900 hectares de forêt communale disponibles : une partie des bois demeure réservée à la société campulainaise, d'autres sont louées, dans le cadre de procédures d'adjudication des droits de chasse, à des groupes privés. Dans les années 1980, l'association ne compte plus qu'une quinzaine de membres qui se partagent un territoire réduit à un peu plus de 200 hectares et disposent d'un plan de chasse restreint.

La société de chasse campulainaise (désormais dite « société communale de chasse des Broches de Champoulain¹¹ ») est pourtant florissante en 2007, au début de mon enquête. Elle compte 41 adhérents, dont la moyenne d'âge, de l'ordre de 49 ans, est relativement peu élevée¹². Elle bénéficie de droits de chasse sur un peu plus de 1 000 hectares, dont les 9/10 sont composés de bois communaux. Elle dispose d'un plan de

communaux et intercommunaux, en dépit des fonctions que certains d'entre eux assument aujourd'hui dans l'association intra-cantonale.

9. Propos d'Alain Reynault, ancien technicien chez EDF, maire de Champoulain, président du SIVOM Pommereau-Champoulain, cofondateur d'une ESVR qu'il anime et dirige depuis 1984, cités dans la presse locale au printemps 2014.
10. FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village (1830-1930) », dans Alain Corbin (ed.), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, p. 302-361. L'auteur souligne le rôle de ces associations en matière de cohésion sociale et de mise en scène de l'appartenance communale.
11. Anonymisant la société, j'ai respecté la structure de l'appellation originale mais choisi un autre vocable de chasse. Le terme de « broches » désigne, au choix, les défenses du sanglier ou les premiers bois du chevreuil.
12. Pour être correctement appréhendée, cette moyenne d'âge doit notamment être comparée à celle de la population de chasseurs du territoire métropolitain ; aux dires de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), 53 % des porteurs de permis de chasser de France étaient âgés de plus de 55 ans en 2006.

chasse important, volontiers envié dans les milieux cynégétiques¹³. Cette revigoration est due à la mobilisation d'une poignée de ses membres et à la mise en œuvre subséquente d'une série de réformes au tournant du xx^e siècle. Avant de nous attacher aux significations de ces réformes, indiquons qu'elles n'ont pas fondamentalement transformé la nature et le sens du groupement associatif, demeuré un vecteur des sociabilités populaires locales – il est d'autant plus important de le préciser que la dynamique est relativement originale¹⁴.

La société des Broches s'est ouverte aux chasseurs extérieurs au village, mais elle a conservé un caractère local affirmé : les trois quarts de ses sociétaires résident à Champoulain ou dans les alentours immédiats du village¹⁵. Cette situation contribue à expliquer qu'elle demeure marquée par la prédominance des classes populaires, catégories surreprésentées dans les communes rurales du Germanois. Prévalent en particulier aux Broches les travailleurs manuels – surreprésentation à mettre en relation avec le caractère très masculin du groupe – ainsi que les fractions stabilisées de ces catégories – prédominance pour partie liée au coût élevé de la cotisation associative¹⁶. En 2008, l'association rassemble ainsi

13. Les plans de chasse, instaurés en vue de la création d'un « nécessaire équilibre agrosylvo-cynégétique » (loi n° 63-754 du 30 juillet 1963 et loi de finances rectificative n° 78-1240 du 29 décembre 1978), déterminent le nombre maximum d'animaux pouvant être abattus sur un territoire donné. Figuraient sur celui de la société communale de Champoulain, pour la saison de chasse 2008/2009 : 21 grands cervidés, 50 chevreuils et 20 sangliers.
14. Il en est allé autrement, durant la même période, au sein de nombreuses sociétés de chasse du Germanois exerçant sur des terres communales : certaines associations sont passées sous le contrôle d'allochtones plus fortunés que la plupart des résidents de cet espace rural ; d'autres ont perdu le droit de louer les bois communaux au profit de groupes de chasse privés investis par des représentants de la petite et moyenne bourgeoisie locale.
15. Cette perduration est le fruit d'une politique volontariste. Les Campulainais (résidents de Champoulain et leurs descendants) sont officiellement prioritaires en matière de recrutement et doivent s'acquitter d'une cotisation moins coûteuse que celle que doivent payer les membres dits « extérieurs ». La situation des résidents des villages alentour est différente, puisqu'ils ne bénéficient pas, dans les statuts associatifs, des mêmes clauses protectrices. Reste que les demandes d'adhésion des résidents du Germanois sont systématiquement privilégiées sur celles des allochtones, tandis que plusieurs des chasseurs « du coin » (en particulier parmi les plus jeunes) bénéficient d'arrangements contribuant à amoindrir *in fine* le montant de leur part de chasse.
16. Lors de ma recherche, cette cotisation se montait à 700 euros pour les chasseurs campulainais et leurs descendants, et à 900 euros pour les adhérents « extérieurs ».

plus d'un tiers d'ouvriers (essentiellement du bâtiment, de la chaudronnerie, de la menuiserie, conducteurs d'engins ou de camions, ouvriers agricoles et forestiers, agents d'exploitation des travaux publics) salariés sous le régime du CDI, fonctionnaires ou assimilés, ou encore en retraite. Elle inclut plusieurs artisans (couvreurs, bûcherons, boucher) au statut d'indépendant, mais au mode de vie très proche de celui des ouvriers¹⁷, ainsi qu'une poignée d'employés (animateur, vendeurs). Elle présente quelques représentants des strates intermédiaires (chefs de chantier et maîtres d'œuvre, techniciens), pour la plupart issus des classes populaires. Elle compte quatre agriculteurs, au statut et à la position sociale disparates¹⁸. Les catégories les mieux dotées en capitaux y sont, en revanche, peu présentes. La société communale de Champoulain ne comprend ni membre des professions libérales ni représentant des professions intellectuelles supérieures. Elle compte cependant trois chefs de petite entreprise artisanale (opérant dans la restauration et l'industrie) et deux cadres moyens du privé, qui figurent surtout sur le registre de l'association au titre d'adhérents dits « extérieurs ».

L'ouverture de l'association aux non-Campulainais a eu des conséquences sur ses pratiques collectives. Mais celles-ci ne sont pas celles que l'on aurait pu intuitivement attendre. Souhaitant améliorer les conditions d'accueil de recrues potentielles, les sociétaires des Broches ont collectivement financé et construit, au tout début des années 1990, un rendez-vous de chasse en « dur ». Cette opération a densifié les pratiques de sociabilité du groupe : avant l'édification du bâtiment, les chasseurs des Broches se séparaient à la fin de la chasse ; désormais, ils prennent en commun leur déjeuner à la « cabane », y partagent apéritifs et parties de belote, y dînent fréquemment. Si tous s'y rassemblent régulièrement,

Les frais de location du territoire, ainsi que les coûts inhérents à l'octroi du plan de chasse grand gibier, expliquent le niveau de ces montants. Bon nombre des enquêtés disent « se serrer la ceinture » ou « se priver par ailleurs » pour y faire face. La cotisation peut être payée en plusieurs fois. Certains, parmi les plus jeunes et/ou ceux dont les revenus sont les plus faibles, se font en outre aider par leur famille pour l'acquitter.

17. Dans SIBLOT Yasmine, CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLÉ Olivier et RENAHY Nicolas, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015, les auteurs soulignent également l'existence d'une frange d'artisans qu'il convient, en raison de leur position relative dans l'espace social comme de leur style de vie, de rapprocher des classes populaires.
18. Sur l'hétérogénéité sociale de la catégorie socio-professionnelle « agriculteurs », nous renvoyons à BESSIÈRE Céline, BRUNEAU Ivan et LAFERTÉ Gilles, « Les agriculteurs dans la France contemporaine », *Sociétés contemporaines*, n° 96, 2014, p. 5-26.

les résidents « du coin », qui sont aussi ceux qui participent le plus aux sorties de chasse¹⁹, en font un usage bien plus intensif que les autres. Ils y invitent régulièrement des membres de leur famille dont, pour plusieurs d'entre eux, leurs compagnes, cousines ou sœurs. Ils y retrouvent aussi des voisins et amis, chasseurs ou non, passés en fin de journée se renseigner sur les résultats de la chasse du jour, raconter le déroulement du dernier match de l'ESVR, échanger les dernières nouvelles autour d'un verre ou d'un repas, ou encore célébrer anniversaires, fêtes de fin d'année ou Mardi gras²⁰. En l'absence, faute de bar, d'autres lieux de réunion, le rendez-vous de chasse de Champoulain est ainsi devenu au fil des années l'un des « feux de camp centraux²¹ » des sociabilités locales, en particulier, mais non exclusivement, masculines²².

19. Les adhérents allochtones sont en moyenne beaucoup moins assidus que ceux qui habitent à Champoulain et dans ses environs immédiats. Une poignée d'entre eux ne participent ainsi qu'à une petite dizaine de sorties au cours de la saison.
20. Mes observations diffèrent ici de celles de Jean-Louis Fabiani : l'auteur relève en effet l'abandon des réjouissances collectives dans la société communale seine-et-marnaise de S. qu'il étudie (FABIANI Jean-Louis, « Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel », *Études rurales*, n° 87-88, 1982, p. 318). Les deux collectifs cynégétiques partagent pourtant un certain nombre de traits évolutifs : ouverture du groupe aux membres extérieurs à la commune, prise en charge d'une conception sportive et gestionnaire de la chasse, maintien de la prédominance des membres issus des classes populaires. La divergence de nos résultats invite à penser de manière non mécaniste les effets de ces dynamiques, en les rapportant aux configurations sociales locales et aux rapports sociaux de pouvoir dans lesquels elles s'inscrivent.
21. J'emprunte l'image à HALBWACHS Maurice, *Les classes sociales*, éd. de Gilles Montigny, préf. de Christian Baudelot, Paris, Puf, 2008.
22. Si elles ne chassent pas et ne sont donc pas membres statutaires du collectif cynégétique, une petite dizaine de femmes partagent la vie du groupe. Toutes se joignent très régulièrement aux événements conviviaux organisés à la cabane de chasse. Certaines des plus jeunes ne s'en tiennent pas là et accompagnent aussi les sociétaires en action de chasse, se plaçant aux côtés de leur conjoint, frère, cousin ou ami au poste de tir ou bien dans la traque. Le fait qu'elles ne soient pas armées et ne participent pas directement à la mise à mort des bêtes de chasse témoigne d'une certaine persistance des distinctions et des stéréotypes de genre. Leur présence dans des lieux et des situations traditionnellement associés à la masculinité, et autrefois réservés aux hommes, n'en constitue pas moins l'indice d'un assouplissement des rôles de genre dans les milieux populaires étudiés (voir FRADKINE Héloïse, *Les mondes de la chasse*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, IEP de Paris, 2015, p. 428-441 et p. 614). Cet assouplissement ne semble pas sans lien avec l'évolution des rôles parentaux et des normes éducatives dans les milieux populaires évoquée par Marie-Clémence Le Pape (« Être parents dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, 2009, p. 88-95).

Les éléments de style de vie que j'ai pu y observer sont associés, dans la littérature scientifique, aux catégories populaires, et en particulier au système de cohérence symbolique produit, en situation d'oubli de la domination, par leurs fractions manuelles²³. À la cabane de chasse des Broches, la convivialité se veut d'autant plus familière et généreuse²⁴ que la plupart des présents sont aussi là pour se « délasser les pattes » (Thierry Bonnet, vendeur ambulant) et se « laver la tête et les oreilles » (Joe Loumy, ouvrier chaudronnier) du travail de la semaine. Assortie d'une valorisation des plaisirs de bouche dits de bons vivants (et souvent fruits d'une production maison, à l'instar des eaux-de-vie de fruits, des pâtés ou des gâteaux partagés), couplée à l'expression d'une culture du bon mot et du franc-parler, elle est facilement exubérante et sciemment drolatique²⁵. Le sens de l'effort, de l'engagement et du courage physique, l'attachement à la stabilité matrimoniale des adultes ainsi qu'à la centralité des relations familiales, l'inclination pour l'entrecroisement des scènes de la vie sociale dans l'espace local ou la valorisation du dévouement à des causes multiples y trouvent également un lieu privilégié d'expression²⁶.

23. Pour éviter tout malentendu, je précise que c'est la dimension comparative de l'enquête fondant ma recherche doctorale qui m'autorise à mettre directement en relation les traits ici brièvement décrits avec la composition sociale du groupe. Au sein d'autres groupes de chasse à tir à la prédominance masculine aussi affirmée, mais à la morphologie sociale différente, j'ai en effet pu observer d'autres formes de sociabilités, couplées à l'expression d'autres types de valeurs (FRADKINE H., *Les mondes de la chasse*, op. cit., chap. 9 et 10).
24. Pierre Bourdieu emploie ces qualificatifs dans le passage de *La distinction* qui, consacré à l'art de boire et de manger (entendu comme « morale de la bonne vie ») des ouvriers, est celui qui donne le moins prise, à mon sens, aux accusations de misérabilisme (Paris, Minuit, 1979, p. 200).
25. Voir VERRET Michel, *La culture ouvrière*, Saint-Sébastien, ACL-Crocus, 1988 et SCHWARTZ Olivier, *La notion de « classes populaires »*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998.
26. Sur ces traits culturels, nous renvoyons à HOGGART Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, 1970; BARBICHON Guy, « Culture de l'immédiat et cultures populaires », dans *Philographies. Mélanges offerts à Michel Verret*, Laboratoire d'études et de recherches sociologiques sur la classe ouvrière (LERSCO), Saint-Sébastien, ACL-Crocus, 1987; RETTÈRE Jean-Noël, *Identités ouvrières. Histoire d'un fief ouvrier en Bretagne, 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Blaguer pour recadrer ou sortir du cadre

Au sein de la société communale des Broches de Champoulain, la transmission des normes de la « bonne » vie se fait fréquemment sur un mode humoristique. Le travail d'encadrement normatif est principalement assuré par les représentants des fractions établies des classes populaires ainsi que par les acteurs qui, issus des catégories populaires, sont en situation d'ascension sociale, mais ne vivent pas cette dernière sur le mode de la rupture avec leur milieu social d'origine – tous profils qui sont ceux des membres du bureau de l'association et de leurs proches¹.

Il est intéressant de noter que la nature et le ton des commentaires sont inégaux et varient en fonction de la façon dont est localement perçu celui qui en fait l'objet. Ils peuvent être plus ou moins incisifs, voire se faire franchement mordants lorsque le mode de vie des incriminés est jugé trop éloigné du système de valeurs des locuteurs. Les différences de traitement que vaut à deux jeunes gens le même comportement occasionnel – arriver au rendez-vous de chasse en n'étant pas encore remis des excès festifs de la veille – sont caractéristiques de cette dynamique. Lorsqu'elles concernent Alexandre Reynault (animateur socio-culturel de 26 ans) qui vit en couple (avec une ouvrière), est pompier volontaire et joueur de l'ESVR, les plaisanteries sont bonhommes et laissent entendre qu'il faut bien que jeunesse se passe : « Ben si j'comprends bien, ça sert à rien que j'me fatigue dans l'épais à pousser le gibier vers toi, le temps que les sangliers arrivent, toi t'auras pas encore seulement trouvé à choper l'fusil » (Roger Duarte). Certaines d'entre elles viennent même souligner *in fine* la vitalité du jeune homme et rappeler son positionnement au sein de diverses scènes de l'espace local : « Va pourtant falloir que tu courres demain [au football] ! En plus ce dimanche je viens vous voir jouer avec le petit-fils ! » En revanche, quand c'est Cédric (ouvrier de 32 ans), célibataire, dont la chasse constitue le seul investissement local, qui se rend au rendez-vous en n'étant pas « frais frais », les moqueries sont moins bénignes : « À mon avis, t'as pas dû faire que boire, y a aussi dû y avoir de

1. En 2008, le bureau de l'association des Broches comptait, outre Paul et Roger Duarte et Francis Martin, Julian Fernandez, artisan couvreur (en couple avec une ouvrière intérimaire), et Sébastien Duarte, ouvrier sylviculteur (célibataire). Ses membres étaient tous Champoulainais, à l'exception de Julian Fernandez, résident d'un village voisin.

la fumette vu la tête que t'as²...» (Francis Martin); «Putain, t'as carrément la figure grise! T'as peur que l'poteau [sur lequel Cédric est appuyé] tombe là ou quoi que tu l'colles comme ça?»; «C'est encore pas avec la gueule que t'as ce matin que tu vas te trouver une gonzesse.» Lors de nos observations, Cédric a la plupart du temps accueilli ce type de propos avec équanimité, riant avec les rieurs. En une occasion, il les a toutefois mal pris. Les railleurs ont alors fait machine arrière («Le prends pas mal, tu vois bien qu'on déconne»), car leur objectif n'était pas de faire perdre la face à Cédric ou de le mettre au ban.

Il en est allé autrement lors d'un échange entre Émilie Girard, employée de boucherie apparentée par alliance à trois des principaux responsables de la société communale des Broches³, et Christophe Sylvain, célibataire de 38 ans, sans profession et bénéficiaire des minimas sociaux. La vigueur et le caractère mordant des moqueries d'Émilie lors des interactions reproduites ci-dessous sont certes à mettre en relation avec les rapports de genre en jeu: sur une scène largement dominée par les hommes, la jeune femme joue des réparties pour s'imposer. Mais la verve des commentaires, d'autant plus frappante qu'elle contraste avec le ton et la nature des plaisanteries adressées à Aurélien (chauffeur routier, collègue du père d'Émilie, marié et père de famille), traduit aussi autre chose. Les propos tenus en aparté à l'enquêtrice le confirment. Si Émilie est aussi virulente vis-à-vis de Christophe, c'est qu'elle entend mettre en exergue la respectabilité du collectif. Transparaissent ainsi en creux, derrière les interpellations et remarques d'Émilie, les critères qui fondent à

2. À l'inverse de celle de l'alcool, volontiers regardée avec bénignité, la consommation de cannabis fait l'objet d'une nette réprobation de la part des adhérents des Broches de plus de 40 ans, qui y voient tant une mise en danger de soi qu'un manquement à l'honorabilité du groupe. Sur les distinctions et les conflits générationnels et statutaires auxquels donne lieu la consommation de cannabis dans les milieux populaires, voir RENAHY Nicolas, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005; et *id.*, «Le village dans l'usine. Trajectoires ouvrières et mises à distance de la hiérarchie», *Sociétés contemporaines*, n° 99-100, 2015, p. 65-80.
3. Émilie travaille, rappelons-le, avec son compagnon Nicolas Duarte (fils de Paul Duarte, neveu de Roger et frère de Sébastien Duarte); le couple retire de son activité artisanale de bouchers l'équivalent du SMIC. Émilie est, par ailleurs, la fille de Bertrand Girard, chauffeur routier marié à une femme de ménage, qui présidait, en 2008, la société communale de chasse de Pomme-rou dont il sera également question ici.

ses yeux cette honorabilité – sens de l’effort, du travail, des responsabilités familiales – comme son souci de ne pas la voir ternir, aux yeux de l’enquêtrice, par Christophe.

Extrait de carnet de terrain. La journée de chasse est finie, le partage de la venaison a été effectué, l’apéritif débute.

« Émilie, Nathalie [sœur de la première, ouvrière intérimaire], Aurélien accompagné de son fils d’une dizaine d’années, qui ne le quitte pas d’une semelle, Christophe et moi discutons en buvant une bière devant la cabane de chasse. Christophe et Aurélien jouent les machos et cherchent en particulier Émilie, qui les envoie promener [...]. Émilie est désormais bien en verve. Lorsque Christophe déclare qu’il passe au pastis et se dirige vers le bar de la cabane, elle lui rétorque : « Toi, tu ferais mieux de moins picoler, tu dirais moins de conneries », et ajoute : « Ça m’étonne pas que t’aies jamais d’argent, vu ce que t’en fais. T’oublieras pas ta note d’ailleurs. » Il répond que les conneries c’est le domaine « d’la flèche » [surnom d’Aurélien]. C’est au tour de ce dernier d’être charrié ; les plaisanteries fusent, mais demeurent retenues et bon enfant, d’autant que son fils est là [...]. Je passe à ma voiture chercher de quoi noter car j’aimerais prendre les coordonnées d’Aurélien et Christophe. Émilie m’accompagne. Elle me déconseille vivement de faire un entretien avec Christophe, « qui n’aura rien d’intéressant à dire », « de toute façon, tu vois bien, c’est limite un cassos », « il travaille pas, il vit chez ses parents, il glande, il touche son RSA ou son machin, il se lève à des onze heures-midi en semaine, il profite d’eux alors qu’ils sont plus tout jeunes en plus » [...]. Peu après, Christophe baille ostensiblement, et Émilie lui demande « T’es fatigué ? C’est de t’être levé à huit heures qui te fait ça ? » Tout le monde rit de cette allusion au fait que Christophe, ne travaille pas, sauf lui. Plus tard, je profite d’une pause dans la conversation pour demander à Aurélien s’il serait d’accord pour faire un entretien ; je ne sais pas encore quoi faire vis-à-vis de Christophe mais je ne veux pas froisser Émilie. Christophe se plaint de ne pas être sollicité, ce qui donne d’abord lieu à pas mal de blagues gaillardes [...]. Tout le monde rit, autant des plaisanteries graveleuses que de mes tentatives de répartie soutenues par Émilie et Nathalie. Finalement, Émilie clôt la discussion avec Christophe d’un cinglant « Toi déjà, faudrait que t’habites plus chez tes parents, parce que là tu causes, mais tu fais bien rire tout le monde. »

Une reconquête territoriale populaire appuyée par un couple de la bourgeoisie

La société communale de chasse de Champoulain a donc connu un sort bien différent de celui de la défunte union sportive Champoulain/Pommereau : alors que, comme l'USCP, elle périlait à l'issue des Trente Glorieuses, elle a ensuite prospéré tout en conservant son ancrage champoulainais et son caractère populaire. Cette perpétuation est largement due à la mobilisation d'une poignée de ses membres, au premier rang desquels les frères Paul et Roger Duarte ainsi que Francis Martin.

Les deux premiers, fils de bûcheron (lui-même descendant d'un ouvrier agricole portugais reconverti dans le bûcheronnage à son arrivée dans le Germanois), sont ouvriers du secteur public. Paul Duarte est marié à une préparatrice en pharmacie et est agent d'exploitation des travaux publics. Il travaille avec son frère Roger qui, de deux ans son aîné, a épousé une secrétaire comptable et avait atteint, lors de notre enquête, le grade de chef d'équipe d'exploitation²⁷. Si les petits déplacements sociaux effectués par les deux frères les conduisent à incarner les catégories supérieures des classes populaires, la pente ascensionnelle de la trajectoire sociale de Francis Martin apparaît plus accentuée, quoique heurtée du fait de la contraction, avant l'âge de la retraite, d'une longue maladie. Enfant d'ouvrier, marié à une secrétaire, il est devenu technicien durant sa carrière chez EDF. À la fin des années 1980, les trois hommes, qui appartiennent à la génération des *baby-boomers*²⁸, occupent des positions de premier plan dans l'espace social local. Les frères Duarte sont multipositionnés en son sein : autrefois footballeurs à l'USCP, ils comptent parmi les pompiers volontaires (corps au sein duquel ils deviendront tous deux caporal) et sont membres du bureau de la société communale de chasse. L'aîné Duarte préside cette dernière et est, en sus, conseiller municipal. Francis Martin est également conseiller municipal et membre du bureau de l'association cynégétique. Tous trois jouent ainsi, quoique à des degrés divers, des rôles d'encadrants.

27. Ces professions font des deux frères des fonctionnaires de catégorie C du secteur des travaux publics de l'État (TPE), classés par l'Insee dans la série des PCS codée 62 (ouvriers qualifiés de type industriel).

28. En 2008, l'âge des trois hommes s'échelonnait entre 53 ans (Paul Duarte) et 58 ans (pour Francis Martin).

En 1989, ces hommes voient dans l'approche de la relocation des bois communaux (dont les baux arrivent à expiration en 1990) l'occasion de faire évoluer la situation de la société communale de chasse campulainaise, rétrospectivement qualifiée de « traîne-misère ». Roger Duarte et Francis Martin, élus au sein de l'équipe municipale après la cession d'une partie des bois communaux à des groupes de chasse privés, ne présentent pas tout à fait les mêmes engagements partisans. Le premier est nettement engagé en faveur de la gauche de l'échiquier politique, ainsi d'ailleurs que la plupart des membres de sa famille²⁹. Le second est proche de certains des cercles qui contribueront à l'essor du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions et se veut plus détaché des clivages politiques traditionnels. Les deux hommes ne se retrouvent pas moins dans la défense de la chasse communale populaire. Aussi militent-ils activement au sein du village pour que la totalité des forêts campulainaises soit relouée à l'amiable, et à un tarif préférentiel, à la société de chasse locale – quitte à invoquer à l'appui de leurs arguments, en cette année de célébration du bicentenaire de la prise de la Bastille, l'« héritage révolutionnaire » (Francis Martin) que serait la chasse villageoise. Plusieurs de leurs collègues conseillers municipaux redoutent la perte de revenu pour la commune qu'impliquerait une location hors adjudication, et se montrent, en conséquence, réticents vis-à-vis de ce projet. Le soutien appuyé de Constance Collas s'avère alors déterminant. L'épouse de Philippe Collas, chef d'une grosse entreprise de sylviculture, se prononce en effet en faveur de la cession à l'amiable. Son influence et son vote permettent à l'association communale de chasse d'emporter la location des 900 hectares de bois communaux au tarif de 76 francs l'hectare, quand l'un des anciens adjudicataires se proposait d'en offrir 110.

L'appui de cette représentante de la bourgeoisie à un projet de reconquête des terres communales par un collectif populaire doit, pour être correctement appréhendé, être rapproché de l'investissement dans l'espace social local dont font preuve les époux Collas. Cet investissement

29. La parenté Duarte est localement connue pour son engagement de longue durée en faveur de la gauche politique et syndicale. L'un des enquêtés membres de la petite bourgeoisie locale (chef d'une petite entreprise de transformation du bois) nous a ainsi brossé le portrait d'un troisième frère Duarte – qu'il employait comme salarié avant que celui-ci ne quitte le Germanois : « C'était un gars, il avait de l'or dans les mains pour tout ce qui était travail du bois. Un excellent ouvrier. Mais alors, lui, c'était carrément [avec emphase] un communiste, un vrai ! »

trouve son sens dans un attachement au territoire encore nécessairement assorti, aux yeux de la frange ancienne des classes dominantes à laquelle le couple appartient, à la prise en charge de responsabilités locales. Dans les années 1980, Philippe et Constance Collas font déjà figure de notables dans le Germanois³⁰. Le premier est l'héritier d'une famille de la bourgeoisie ancienne qui ne manque pas d'envoyer ses enfants dans des écoles renommées, telles que Sciences Po Paris ou HEC. Il dirige une importante entreprise de sylviculture qui, fondée par son bisaïeul au sein du village de Pommereau (voisin de Champoullain), est implantée dans plusieurs départements et travaille à l'international. Il est aussi très investi dans la vie économique locale, articulant ainsi, dans la conduite de son entreprise, stratégie économique localisée et développement sur les marchés nationaux et internationaux. Il s'efforce de conserver un maximum d'emplois sur son site pommeroïse et ses environs ; soucieux de la pérennité de l'exploitation forestière ainsi que de la promotion et du développement de la filière bois du Germanois, il a fondé, au sein du village de Pommereau, une structure visant à valoriser ce secteur d'activité tout en sensibilisant le public (scolaire notamment) à l'écologie forestière³¹. Au travers des pépinières familiales, il sponsorise différentes associations et manifestations, dont l'ESVR. L'implication dans la vie culturelle et associative est toutefois davantage le fait de Constance Collas, qui soutient par exemple la branche locale de l'association Familles rurales et est à l'initiative d'un réseau de bibliothèques itinérantes. Le couple assume aussi des responsabilités politiques : Constance est, comme nous l'avons vu, conseillère municipale de Champoullain, tandis que Philippe Collas est maire de Pommereau.

30. Sur les traits historiques de la figure du notable (notamment citoyenneté active, implication dans la vie collective, constitution et entretien de formes personnalisées et territorialisées d'autorité politique, médiation entre l'espace social local et les autorités politico-administratives) et la validité contemporaine de la notion de notabilité, voir BRIQUET Jean-Louis, « Notables et processus de notabilisation en France aux XIX^e et XX^e siècles » [document de travail mis en ligne en 2012 sur le portail archives ouvertes HAL, <https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-00918922/fr/>].

31. La structure accueille les réunions de l'Association des communes forestières, division départementale de l'influente Fédération nationale des communes forestières de France.

Chasse bourgeoise et domination personnalisée

Sur le plan local, l'attitude de Philippe Collas est empreinte d'un mélange de distinction de classe et de patronage, qui transparaît clairement dans ses investissements cynégétiques. Ce représentant de la bourgeoisie préside, au sein d'une forêt domaniale située à quelques kilomètres de Pommereau et Champoulain, un collectif privé au recrutement socialement élitaire, conçu comme une chasse d'« amis » réunissant des partenaires qui partagent la même « qualité », c'est-à-dire les mêmes origines sociales et le même style de vie.

Est instituée, dans ce collectif, une nette distinction entre « actionnaires » du groupe¹, représentants des classes supérieures établis dans le département ou venus de métropoles urbaines (dont la région parisienne), et traqueurs, appartenant majoritairement aux catégories populaires et intermédiaires locales. Les seconds sont cantonnés à des rôles et des positions subalternes : ils poussent le gibier vers les premiers sans être autorisés à le tirer pour leur compte, ils prennent en charge les opérations de découpe et autres corvées salissantes en fin de journée et ne sont pas invités aux verres et repas amicaux qui suivent les sorties de chasse. Plusieurs de ces rabatteurs sont salariés de l'entreprise Collas ou interviennent, à titre de petits indépendants, dans la filière bois du Germainois – ce qui signifie que sont redoublés, lors des sorties de chasse, les liens de subordination du cadre professionnel². Il en allait par exemple ainsi autrefois pour Georges Lefebvre, résident de Champoulain marié à une femme au foyer, fils de bûcheron, ouvrier devenu technicien forestier

1. Une part dans un groupe de chasse privé est appelée « action de chasse », d'où le substantif, d'usage courant dans les milieux cynégétiques.
2. Julian Mischi, étudiant les relations de domination au travail caractérisant l'atelier SNCF de Rivey-les-Bordes au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, revient également sur les effets de l'entrecroisement des scènes professionnelles et récréatives dans un espace social localisé (chapitre 7 de cet ouvrage). Pour une étude portant plus spécifiquement sur les relations d'emploi au sein de la filière bois du Germainois, voir Gros Julien, *Des classes populaires à la lisière du salariat. Une analyse des bûcherons entre emploi, marché et stratification sociale*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS, 2015 et, du même auteur, « Relations d'emploi et domination personnalisée. Comment la gestion de la main d'œuvre dans une PME s'appuie sur des rapports de classe », *Genèses*, n° 105, 2016, p. 97-119.

durant ses 36 ans de carrière aux pépinières Collas. Ce n'est toutefois plus le cas. Lorsque, l'âge venant, il a éprouvé des difficultés physiques à traquer, Philippe Collas lui a octroyé un poste de tir. Il a ainsi offert à ce représentant des classes populaires un statut valorisé et une place à la table de son rendez-vous de chasse. Le geste a été apprécié par son bénéficiaire. L'ancien salarié était déjà reconnaissant à Philippe Collas d'avoir distingué son engagement professionnel et ses compétences techniques en lui permettant, nonobstant sa seule possession du certificat d'études primaires, d'accéder à la position de technicien.

Le couple Collas appartient à un milieu social très éloigné de celui dont sont issus les enquêtés sur lesquels est centré ce chapitre. Il n'en est pas moins en relations suivies avec ces derniers. Philippe Collas, employeur local important, qui délègue peu et aime à superviser au quotidien ses équipes pommeroises, salarie plusieurs membres de la famille Duarte (dont la femme de Roger) dans ses pépinières et, à titre de secrétaire personnelle, l'épouse de Francis Martin. Constance Collas fréquente Roger Duarte et Francis Martin dans les instances municipales campulainaises et est occasionnellement amenée, lorsqu'elle s'investit avec son mari dans les scènes associatives locales, à y retrouver des représentants de la multipositionnée parenté Duarte. Les effets de cette intrication relationnelle ne doivent pas être sous-estimés. En s'engageant dans l'espace local, le couple Collas prend place dans un système de relations sociales qui, pour asymétriques qu'elles soient au plan des rapports de pouvoir, sont personnalisées et requièrent, en tant que telles, attention, reconnaissance et entretien.

L'*aggiornamento* de 1989/1990 ne s'est pas limité à la seule réappropriation du territoire communal campulainais et à la modification des statuts de la société des Broches. Il a aussi impliqué un mouvement de collaboration plus vaste, réunissant plusieurs structures cynégétiques locales. Inquiets de la diminution des effectifs d'animaux chassables au sein de leurs communes forestières, les représentants de huit « petites chasses³² » s'efforcent d'institutionnaliser la gestion des ressources

32. Lors de la création du groupement d'intérêt cynégétique (GIC) du Rillou, la société communale de chasse de Champoulain, qui, rappelons-le, détient des droits de chasse sur environ 1 000 hectares, est de loin la plus importante du groupement.

d'animaux gibiers à une échelle intercommunale en créant un groupement d'intérêt cynégétique (GIC³³).

*Extrait d'entretien avec Claude Roussin,
président de la société communale de Pommereau de 1979 à 2004,
retraité, ancien technicien pépiniériste au sein de l'entreprise Collas,
marié à une assistante maternelle.*

« Dans les années 1980, 85, 86, 87, on a eu une très forte diminution du gibier si tu veux [...] Et là, il s'est posé un problème dans certaines sociétés où, vraiment, on s'est dit, même moi le premier, j'avais alerté en disant : "Écoutez, même ne serait-ce que de s'entendre, rien qu'avec Champoulain, parce qu'il y a des gens qu'on connaît très bien, des amis, pourquoi on n'essaierait pas au moins de faire quelque chose ? Et puis, sortis de là, on a essayé... C'est donc Philippe Collas à cette époque – Philippe Collas, tu vois qui c'est... ?

– Je l'ai rencontré brièvement.

– Hum, il est un peu impressionnant, lui, mais bon... Oh ben oui, parce qu'il peut être très sec, très précis... Euh, si tu veux, à partir de là, tout doucement, il y a eu un rassemblement, on a fait des réunions...

– Mais Philippe Collas, il chasse pas du tout en communale...

– Non non non ! Non non, mais si tu veux, lui, il était quand même maire de Pommereau, c'est un type influent, qui connaît beaucoup de monde, donc si tu veux... »

L'impulsion en faveur de la création du GIC du Rillou vient précisé-ment, à la toute fin des années 1980, des dirigeants des sociétés de Champoulain et de Pommereau. Ces hommes sont proches à plus d'un titre. Comme ceux de l'association des Broches, les responsables de la société communale de chasse de Pommereau sont issus de milieux ouvriers. La trajectoire de Claude Roussin, qui a atteint le grade de technicien en travaillant pour l'entreprise Collas et dont l'épouse est assistante maternelle, est similaire à celle de Francis Martin. Les profils de Jacques Gerfond (ouvrier qualifié marié à une employée) et Bertrand Girard (chauffeur routier marié à une femme de ménage, père d'Émilie citée

33. Les GIC reposent sur l'idée que la « bonne gestion » des effectifs de grands gibiers requiert de grandes surfaces et implique notamment la collaboration de détenteurs de droits de chasse se fixant, au sein d'une zone géographique donnée, les mêmes règles de tir.

plus haut) sont comparables à ceux de Roger et Paul Duarte. Les uns et les autres se fréquentent sur diverses scènes sociales (instance du SIVOM Pommereau-Champoulain, corps des pompiers, Union sportive ou entreprise Collas), et sont accoutumés à s'organiser ensemble. Ils sont amenés à y interagir avec Philippe Collas, qui connaît leur sérieux et apprécie leur capacité à assumer des rôles d'encadrant dans l'espace social local. Sollicité par ces hommes en faveur d'un projet visant à rationaliser l'exploitation des ressources gibiers, ce dernier va mobiliser, à l'appui de la création du GIC du Rillou, ses connaissances en matière de gestion sylvicole et animalière et sa maîtrise des rouages administratifs départementaux. Il va aussi faire jouer ses relations, en particulier celles qu'il possède à l'Office national des forêts (ONF), à l'Office national de la chasse (ONC) ainsi qu'à l'Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCGG³⁴).

Le GIC du Rillou, instrument d'une subversion ciblée

Cet appui s'avère d'autant plus crucial que la création du GIC du Rillou est défavorablement regardée par les représentants cynégétiques fédéraux de l'époque. Loin de prêter le concours administratif et technique de la Fédération départementale de chasse (FDC) à un projet d'union impulsé d'en bas, selon une logique *bottom-up*, ils y mettent initialement des obstacles. Ils sont cependant contraints de s'incliner, sous la pression combinée des autres instances d'encadrement de la chasse sollicitées grâce à l'intercession de Philippe Collas – dynamique, qui explique que Jean-Pierre Dunand, président de la FDC, ait pu déclarer en réunion à l'orée des années 1990 que le GIC du Rillou a été créé « quasiment de force ». Pour les anciens présidents des sociétés de Pommereau et de Champoulain, les motivations des administrateurs de la FDC sont claires :

Extraits d'entretien avec Francis Martin.

« Ça a mal commencé. Le jour où je suis allé voir, grâce à Philippe Collas, l'Association des chasseurs de grand gibier [ADCGG], il y a un type qui se pointe en retard, qui était à la fois administrateur de

34. L'ADCGG est une branche de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier, structure qui promeut une approche sportive et gestionnaire des pratiques de chasse.

l'Association et de la Fédération [FDC]... Il arrive en retard, il s'informe, et il sort comme ça, direct: "Dans ce coin-là, de toute façon, c'est tous des bracos [braconniers]!" »

« Mais pourquoi la Fédération elle a mis des bâtons?

– Parce que, mais... [Soupir et hochement de tête]

– Parce que, de mon point de vue, c'est quand même de leur intérêt aussi qu'il y ait des sociétés qui se groupent pour faire de la gestion quoi...

– Oui. Mais alors, qui dit regroupement, dit fort. Diviser pour régner. Quand un président de société qui est dans le GIC va parler en réunion, à la tribune, il parle pas tout seul. Il parle au nom de 200 personnes. Ce sont des timbres de vote. D'accord? Il se sont réunis avant, tout ça. Et l'équipe avant, de la Fédération, avait fait des GIC à eux, qu'ils montraient comme exemples, dans les endroits où ils chassaient eux, tu comprends [rire ironique]. Y avait tous les administrateurs, tous les administrateurs de l'époque étaient présidents de GIC, machin... Et les loquedus comme nous, les chasses communales, n'avaient pas le droit de cité dans ces lieux-là. Et comme je suis un réfractaire-né, un révolutionnaire-né, j'ai dit que j'y serai. »

Extrait d'entretien avec Claude Roussin.

« Faut savoir aussi qu'un GIC est pas forcément bien admis par la Fédération. Parce que la Fédération de chasse, ils ont toujours l'impression, si tu veux, que ces GIC font partie de... C'est un État dans un État. Voilà. Ça veut dire qu'effectivement, on a un groupement, donc une force. Et on demande, on demande, et on impose presque: un GIC impose presque sa loi à la Fédération de chasse. »

Confrontés d'emblée à des réticences tenant à leurs yeux au mépris de classe – puisqu'elles seraient liées à la réticence des représentants fédéraux à voir des « loquedus » s'efforcer de briser le plafond de verre de l'organisation cynégétique départementale³⁵ –, les initiateurs du projet d'union locale font du GIC un instrument de résistance à la domination tant économique que statutaire. En en rédigeant les statuts comme en en construisant le rôle et la place, ils subvertissent un outil visant

35. Pour un autre exemple d'emploi d'une rhétorique de classe « dirigée contre les instances de la chasse dont les responsables sont décrits comme des "bourgeois" suffisants », voir MISCHI Julian, « Protester avec violence. Les actions militantes non conventionnelles des chasseurs », *Sociologie*, vol. 3, n° 2, 2012, p. 145-162.

initialement à la réforme des conduites populaires³⁶, afin d'en faire un instrument de pouvoir à leur bénéfice.

Ce processus de subversion passe d'abord par l'amendement des dispositions figurant dans les statuts et règlements standards de GIC, couramment proposés comme modèles par les structures d'encadrement des populations de chasseurs. Les ajouts et choix organisationnels effectués ne sont pas pour plaire aux représentants de la FDC : ils introduisent du jeu dans une structure de pouvoir cynégétique à la hiérarchie strictement pyramidale ; ils prennent, qui plus est, le contre-pied du mode de fonctionnement politique qui prévaut dans les assemblées cynégétiques fédérales. Au traditionnel objectif de préservation des « intérêts de la vie sauvage », les fondateurs du GIC du Rillou en adjoignent un autre : la « défense des intérêts de ses membres en fonction des objectifs de l'association devant la Commission départementale du plan de chasse³⁷ ». Cet ajout témoigne du fait que le groupement se veut un contre-pouvoir politique qui doit permettre à ses membres de ne plus être parlés et agis. L'adoption d'une seconde disposition originale vise d'ailleurs à renforcer encore la capacité des adhérents des « petits » collectifs cynégétiques à faire entendre leurs voix et à peser sur les décisions qui les concernent. Dans les statuts standards de GIC, le nombre de voix des associations membres est modulé en fonction de la superficie de leur territoire : plus la surface sur laquelle elles détiennent de droits de chasse est grande, plus elles possèdent de voix (dans la limite d'un plafond). Est ainsi introduite une disparité largement fondée sur la dissimilitude des moyens économiques, disparité que l'on retrouve dans les dispositions régissant le droit de vote lors des assemblées générales des FDC³⁸.

36. Les GIC font partie de l'arsenal de structures proposées par les principales instances nationales d'encadrement de la chasse afin de promouvoir le regroupement des chasseurs, de renforcer le contrôle de leurs pratiques et de réformer les conduites cynégétiques populaires. Le premier GIC de France a été créé en 1974, date à partir de laquelle s'accélère un mouvement de réformes ayant pour but la généralisation de la chasse sportive et gestionnaire, modèle cynégétique historiquement porté par les classes supérieures.

37. Article II des statuts du GIC du Rillou tels qu'ils ont été ratifiés par l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue à l'automne 1990.

38. Si chaque titulaire du permis de chasser adhérent d'une FDC y détient une voix, chaque titulaire de droits de chasse adhérent dispose en plus d'un nombre de voix qui dépend, dans la limite d'un plafond (souvent fixé à 50 voix supplémentaires), de la surface de son territoire de chasse. Ces voix supplémentaires sont, dans un souci de distinction des « timbre votes », dites « voix hectares ».

Les initiateurs du GIC du Rillou font un choix différent : ils accordent une voix à chaque association adhérente du groupement, quelle que soit la taille de son territoire de chasse. Ce choix est d'autant plus significatif que le montant des cotisations reste, dans le même temps, indexé sur la taille des surfaces détenues par les membres associatifs.

Ce fonctionnement, qui se veut tout à la fois strictement démocratique et assorti d'une contribution financière proportionnelle, n'est pas du goût de l'ensemble des responsables de groupes cynégétiques potentiellement susceptibles de rejoindre, en raison de leur implantation territoriale, le GIC du Rillou. Au fil du temps les représentants des petites chasses réunis dans le GIC n'en vont pas moins le préserver, quitte à aller sur les brisées de dirigeants de groupes cynégétiques privés bien mieux dotés en capitaux économiques et sociaux. Le différend qui a opposé Francis Martin à Michel Pourpat, avocat (établi dans une ville moyenne située à 80 kilomètres de Champoulain) présidant le groupe privé du Débuché, témoigne de ce type de dynamique. Cette structure, où le tarif de l'action est de 3 000 euros, rassemble des chefs d'entreprise et des membres des professions libérales, dont beaucoup font plusieurs dizaines de kilomètres (voire plusieurs centaines) afin de chasser deux week-ends par mois dans les bois domaniaux de Malmont. Revenant sur les rapports noués avec son représentant, Francis Martin est explicite quant à l'ampleur des disparités économiques perçues. Il est aussi très clair quant aux inégalités de pouvoir qu'aurait coutumièrement dû engendrer la distance socio-économique en matière d'administration cynégétique territoriale. Il ne l'est pas moins quant à son refus de se voir imposer un mode de répartition de l'autorité décisionnelle contraire aux principes égalitaristes du GIC du Rillou.

Extrait d'entretien avec Francis Martin.

L'épisode sur lequel l'ancien technicien revient ici a lieu un an après la fondation du GIC, lors des premières négociations concernant son agrandissement.

« Alors on avait branché quelques sociétés de chasse, notamment une chasse privée, qui s'appelle Le Débuché, qui loue la domaniale de Malmont, qui loue des communaux, bref, qui loue plus de 3 000 hectares par là-bas [il pointe une direction]. Et donc nous, en conseil d'administration, on avait décidé que petite chasse pas petite chasse, grande chasse ou pas, on s'en fout, ce qui est intéressant c'est d'avoir le président d'association. Chaque société de chasse devait

avoir une voix. [Pause oratoire accompagnée d'un sourire malin] Par contre, les cotisations étaient au nombre d'hectares [nouveau sourire] [...] Donc, j'en finis sur ta question, ce gars-là, du Débuché, on l'a contacté pour lui dire: "Ben voilà, est-ce que vous vous mettez avec nous?" "– Oui ben, on va voir, passez nous voir." On va chez eux. Oh! Une cabane de chasse, tu te demandes... [Soupir] "Bah, c'est pas ma chasse, c'est..." [Nouveau soupir] Hein. Bon voilà, c'est tout. Et puis, ils ont pas voulu venir parce qu'ils n'avaient pas autant de voix que d'hectares, de façon à ce qu'ils puissent être président, machin... Parce que c'étaient eux les cacous, c'étaient eux les seigneurs, et donc ils devaient être directement... Ça devait pas être un clampin comme moi qui soit... Tu comprends? [...] Lui, il a pas voulu se plier, nous on n'a pas voulu se plier.»

En se regroupant au sein du GIC et en maintenant inchangées les règles, il s'est donc agi, pour les représentants des petites sociétés de chasse de la vallée, de ne plus s'en laisser imposer et de résister aux menées, politiques ou territoriales, des responsables de la FDC comme de certains dirigeants de collectifs cynégétiques privés. Tous, parmi ces derniers, ne présentent pas les mêmes statuts et n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes fractions des catégories supérieures. Les frères Duarte, Francis Martin ou Claude Roussin ne les mettent pas moins communément à distance – processus que traduit l'emploi d'oppositions énonciatives parallèles (eux les « administrateurs », nous les « loquedus » révolutionnaires; eux les « seigneurs », nous les « clampins » qui refusons de nous plier). Ils sont avertis de l'étendue des réseaux sociaux et politiques, ainsi que des moyens financiers d'un Jean-Pierre Dunant (membre de la bourgeoisie commerçante, président de la FDC jusqu'au début des années 2000, élu régional) ou d'un Michel Pourpat (avocat, président du groupe très socialement sélectif du Débuché). Ils ne jugent pas pour autant leur autorité bien fondée. En d'autres termes, dans le cadre des interactions décrites ici, les capitaux sociaux et économiques de ces représentants des catégories supérieures, bien que connus et reconnus, peinent à imposer leurs catégories de perception³⁹; ils ne suffisent pas dès lors à asseoir la domination sociale de leurs possesseurs.

39. Je paraphrase ici l'une des définitions du capital symbolique proposée par Pierre Bourdieu: « le capital symbolique n'est pas autre chose que le capital économique ou culturel lorsqu'il est connu et reconnu, lorsqu'il est connu selon les catégories de perception qu'il impose » (*Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 160).

La création du GIC n'a pas entamé la solidité du crédit dont bénéficie quant à lui l'« un peu impressionnant » Philippe Collas (selon le mot de Claude Roussin) auprès des fractions établies des classes populaires. Celui-ci en est même sorti renforcé puisque les responsables des petites chasses du Rillou lui ont offert la présidence de la structure. Une telle démarche peut sembler étonnante : elle revient à placer sous l'égide d'un représentant des catégories dominantes un GIC se voulant un outil de reconquête du pouvoir populaire sur l'espace. Les présidents des sociétés communales de Pommereau et de Champoulain en ont tous deux fait une manifestation de reconnaissance :

Extrait d'entretien avec Francis Martin.

« Il fallait un président et donc... Et puis pour remercier Philippe, parce que c'est un ami, et puis il est gentil, et puis je voulais que ce soit lui, et pis voilà ! Il m'a dit : "Francis, il faut que ce soit toi." Je lui ai dit : "Non, faut que ce soit vous." C'était un remerciement pour tout ce qu'il avait fait en dehors, à côté, tout ça. »

La gratitude exprimée va d'abord à la mobilisation et aux efforts de médiation consentis par le chef d'entreprise en faveur du projet de GIC. Mais elle s'adresse aussi, à « tout » ce que Philippe Collas fait « en dehors » et « à côté », c'est-à-dire à la totalité de ses investissements dans l'espace social local. Ces investissements ressortissent prioritairement à la sphère économique, mais concernent également, nous l'avons vu, les secteurs associatif et politique. Ils font sens dans leur totalité, chacun d'eux voyant sa signification renforcée par celle des autres. Tous contribuent à l'ancrage de ce représentant de la bourgeoisie. Cet ancrage suppose, aux yeux de l'intéressé, sentiment et principe de responsabilité à l'égard des résidents du territoire investi. Il est aussi vécu comme tel par les membres des classes populaires et des petites catégories intermédiaires dont il est question ici. Ainsi interprété et incarné dans des rapports interpersonnels, l'ancrage suscite la confiance, en dépit de la dissymétrie des rapports de pouvoir en jeu. Il est aussi au fondement de la légitimité de l'autorité sociale de Philippe Collas. Les propos de Francis Martin relatifs aux circonstances de la cession de la présidence du GIC reflètent cette combinaison. Ils laissent transparaître la créance affectueuse dont bénéficie le chef d'entreprise. Ils témoignent aussi, chez l'ancien technicien, d'une intériorisation de la domination sociale, visible dans la restitution, au style indirect, des adresses à la fois familières et inégales (tutoiement couplé à l'usage du prénom d'un côté, vouvoiement de l'autre) des parties au dialogue.

Entre domination personnalisée et in(ter)dépendance

Les disparités de traitement réservées aux différents représentants des catégories supérieures, avec lesquels les responsables des sociétés communales de Champoulain et de Pommereau sont en relation, obligent à rappeler un point important : la domination est plus solidement fondée lorsque ses assises sociales et économiques sont étayées par le statut, entendu dans son sens wébérien d'honneur social⁴⁰. L'acquisition de cet élément légitimant, loin d'être « magique », se fait sur le temps long et requiert des processus. Elle passe dans une large mesure, sur notre terrain d'enquête, par l'engagement dans l'espace social local et la prise de responsabilités en son sein – attitude qui est celle de Philippe Collas et de ses descendants⁴¹, mais qui caractérise aussi Jean et Diane Rives, couple d'héritiers de la grande bourgeoisie industrielle qui, comme leur ami Alexandre Collas, ont à cœur de nourrir l'ancrage local de leur parenté et sont très investis dans le Germanois⁴².

Si, ainsi étayée, la domination sociale est plus efficace et plus difficilement résistible, elle repose aussi sur des mécanismes plus complexes et est moins univoque. Francis Martin a fait les frais de cette ambiguïté lors de la conduite de ma recherche. Il connaît bien Jean Rives, envers lequel il manifeste d'ordinaire une admiration teintée d'affection. En saison de chasse, il le fréquente de près, à un rythme bi-hebdomadaire,

40. WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995. Le « *Stand* », entendu comme qualité d'honneur social, est chez l'auteur « conditionné et exprimé par un certain type de conduite de vie », et suppose donc cohérence et constance relatives des attitudes (WEBER Max, *Hindouisme et bouddhisme*, Paris, Flammarion, 2003, p. 123).

41. Les descendants du couple Collas se sont à leur tour engagés dans l'espace économique, politique et associatif local. Alexandre Collas (pour nous en tenir à celui qui a repris la direction de l'entreprise familiale) est aujourd'hui conseiller municipal de Pommereau, siège au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP) aux décisions lourdes de conséquences pour l'avenir de la zone d'enquête, occupe un poste à responsabilité à la chambre départementale de commerce et d'industrie (CCI). Il a en outre pris la succession de son père à la tête du groupe familial de chasse et participe aux commissions chargées de répartir les plans de chasse intra-départementaux.

42. Jean et Diane Rives ont dû réactiver le crédit local obtenu en partage, car leur parenté avait, durant près de trente ans, quitté le Germanois. Il est donc plus approprié de parler, les concernant, de démarches de réancrage. Pour une caractérisation de leurs circonstances et modalités, voir FRADKINE Héloïse, « Fouler les bois et rasseoir une emprise. La chasse à courre comme inscription spatiale du pouvoir social », *Agone*, n° 51, 2013, p. 153-168.

à titre d'aide bénévole de son équipage de chasse à courre. Il le retrouve aussi lors des réunions du GIC du Rillou. Le maître d'équipage y siège en effet à titre de représentant de la FDC, structure au sein de laquelle il a été élu au début des années 2000 (sur une liste montée contre celle de l'équipe sortante, à la tête de laquelle était Jean-Pierre Dunand). Au cours des premières années de son mandat, Jean Rives s'en est tenu, lors des assemblées du GIC du Rillou, à une bienveillante neutralité. En 2009, il s'est toutefois départi de cette attitude et a contesté l'une des décisions du GIC, jugée trop défavorable à l'adjudicataire d'une forêt privée des alentours. Francis Martin (devenu président en titre du GIC lorsque Philippe Collas a renoncé, pour raisons de santé, à en assumer la direction honorifique) en a été très éprouvé.

Extrait d'entretien avec Francis Martin.

Le ton oscille entre la colère et la tristesse.

«Alors moi, en tant que président [du GIC du Rillou], je lui ai dit: "Alors, Jean?... Il est à la fédé des chasseurs, c'est moi qui les ai aidés, j'te jure, j'te jure que j'les ai aidés! J'ai battu la campagne pour que les mecs votent pour eux, je suis allé avec eux jusqu'à Grondin, machin, j'étais tout le temps avec eux..." [Fin de l'incise, il reprend.] "Jean, t'es d'accord? Oui?" Et puis la semaine d'après, il écrit une lettre comme quoi on n'a pas donné assez d'animaux à c'te société! Alors j'aime bien me faire... Mais c'est pas moi qui fournis la vaseline!"

«Lors des élections, ils avaient dit: "Ne vous inquiétez pas, le GIC chez nous, c'est primordial, on n'ira jamais à l'encontre de ce que vous avez dit" [...] Donc après [à Jean Rives], je lui ai dit [avec emphase]: "Tu devais t'y opposer. Tu as dit, tu as écrit que pour toi, le GIC c'était primordial... Et tu t'es pas opposé, t'as pas fait ton boulot, tu m'as trahi."»

L'émotion qui transparaît dans ses propos, recueillis quelques semaines après l'incident, est à la mesure du sentiment de trahison personnelle qu'il ressent en raison des liens qui l'unissent au grand bourgeois. Il voit aussi dans la prise de position de Jean Rives une trahison vis-à-vis du collectif populaire qui est au fondement du GIC. Si ce dernier a pu voir le jour, et s'il a pu être mobilisé par les représentants des petites sociétés de la vallée du Rillou afin de lutter contre la dépossession territoriale et les privilèges liés à la richesse, c'est grâce au soutien d'hommes comme Philippe Collas et Jean Rives. En tant qu'initiateur et porte-parole du groupe, Francis Martin a appris à compter sur le

patronage de ces membres de la bourgeoisie ancienne qui valorisent toujours aujourd'hui l'ancrage local. Or, en s'inscrivant en faux contre une décision du GIC, Jean Rives est directement intervenu dans le gouvernement de la structure – ce que Philippe Collas, du temps de sa présidence d'honneur, se gardait de faire. Qui pis est, loin de « s'opposer » aux réclamations du dirigeant d'un groupe privé, il les a appuyées – faisant ainsi le contraire de ce que les responsables des sociétés communales du GIC estimaient être son « boulot » tutélaire.

Jean Rives, à l'époque encore moins assis dans son rôle de notable que ne peuvent l'être un Philippe ou un Alexandre Collas dont la parenté est installée au cœur du Germanois depuis plus d'un siècle, n'avait sans doute pas pleinement anticipé les effets symboliques de son geste. Pour se réconcilier avec Francis Martin, il a dû consentir les premières avances. Il s'y est astreint car les rapports noués avec l'ancien technicien, pour emprunts de domination sociale qu'ils soient, n'en impliquent pas moins des formes de dépendance réciproques. Si l'égide de Jean Rives profite aux représentants du GIC du Rillou, l'appui des seconds bénéficie aussi au premier. La tolérance, voire l'assistance, de ces membres des classes populaires et des catégories intermédiaires autorise le bon déroulement des sorties de chasse à courre du grand-bourgeois et concourt à faire de sa pratique de la vénerie une instance de consécration sociale. Leur appréciation et leur reconnaissance conditionnent la réussite de ses démarches d'ancrage. Leur soutien – par exemple celui de Francis Martin lors des élections des membres du bureau de la FDC – favorise la réussite de la trajectoire notabiliaire qu'il poursuit.

Souligner la distance peut s'avérer dangereux pour la partie dominante d'une relation de domination personnalisée, ainsi que l'illustrent la dispute survenue entre Jean Rives et Francis Martin et les efforts consentis par le premier pour la dépasser. Mais assumer une grande proximité n'est pas non plus sans risque pour la partie dominée. La réputation de défenseur de la chasse populaire dont Francis Martin aime à se targuer a pâti de l'étroitesse des liens noués avec un grand-bourgeois ayant publiquement désavoué l'une des décisions du GIC. Cet incident, survenu à une époque où l'assise de Francis Martin au sein de la société communale des Broches était déjà fragilisée, a contribué à lui faire renoncer à en assumer la présidence. L'ancien technicien a ainsi quitté la tête de l'association en appelant à voter pour Sébastien Duarte, fils de Paul Duarte, ouvrier sylviculteur à l'ONF, qui a été élu dès le premier tour.

Sébastien est l'un des héritiers de Paul et Roger Duarte, co-initiateurs, aux côtés de Francis Martin, des réformes de 1989-1990 ayant conduit à la reprise des droits de chasse sur le territoire communal campulainais et à la création du GIC du Rillou. Il partage avec ses ascendants la réputation d'être tout à la fois sérieux, dévoué et réservé. Sa trajectoire campulainaise, sa « carrière » locale⁴³, est en outre similaire à celle de son oncle Roger Duarte : avant de prendre la direction de la société communale de chasse, à 30 ans, il était déjà vice-président de la structure cynégétique, pompier volontaire et conseiller municipal à Champoullain. Aussi, quand l'un des adhérents des Broches lui a demandé sur le ton de la plaisanterie s'il n'en avait pas « marre des responsabilités », a-t-il pu répondre sur un ton bonhomme et modeste : « Oh, tu sais, une de plus ou une de moins, maintenant ! » [rire] – répartie et ton qui, ayant plu à l'assistance réunie à la cabane de chasse pour fêter son élection, lui ont valu rires et claques dans le dos. Multipositionné dans l'espace social local, cet ouvrier sylviculteur est en outre représentant syndical (CGT) à l'ONF. Il ne fait pas de prosélytisme sur les scènes campulainaises, mais ne fait pas non plus mystère de son engagement. Si tous les adhérents des Broches ne partagent pas les opinions politiques qui fondent son investissement syndical, ils ne regardent pas moins communément ce dernier comme un gage de crédibilité en matière de défense des droits des classes populaires. En élisant Sébastien Duarte en lieu et place d'un Francis Martin auquel certains reprochaient d'avoir « laissé les responsabilités lui monter à la tête » et d'être « un peu trop collé-serré » avec Jean Rives, il s'est aussi agi, pour des membres de la société communale campulainaise appartenant majoritairement aux classes populaires, de garantir leur quant-à-soi et de préserver une autonomie qu'ils savent aisément labile.

43. Le mot « carrière » m'a été soufflé par Roger Duarte. Ce dernier l'a utilisé en entretien afin de rapprocher son parcours dans l'espace local de celui de son neveu, en prenant soin de l'accompagner d'un rire euphémisant, qui visait à indiquer qu'il ne se haussait pas du col. Je reprends le terme à mon compte, car il permet de renvoyer à la fois, selon la perspective ouverte par les sociologues interactionnistes, aux trajectoires objectives des acteurs sur la scène campulainaise et au sens subjectif que ces derniers leur donnent manifestement en les interprétant comme un ensemble.

La revitalisation de la chasse communale campulainaise a bénéficié de conditions favorables, parmi lesquelles la présence de fractions établies des classes populaires assumant des rôles d'encadrement dans l'espace social local. En tant qu'intermédiaires, Francis Martin et les membres de la parenté Duarte entretiennent des rapports très différents avec Philippe Collas et Jean Rives, qui appartiennent à une frange ancienne de la bourgeoisie cultivant l'ancrage, et les représentants des autres fractions des catégories supérieures avec lesquels ils sont en interactions. Les disparités de perception et de traitement dont les uns et les autres font l'objet conduisent à rappeler que la domination est plus fermement fondée lorsque le prestige vient renforcer ses assises sociales, économiques ou culturelles, lorsqu'elle est personnalisée. Pour classique que puisse paraître cette réflexion sur les ressorts de la domination, il me semble que ses implications ne sont pas toujours prises en compte, au risque de naturaliser les processus à l'œuvre ou d'en occulter les aspects non univoques. L'acquisition de l'honneur social se fait sur le temps long et repose sur des interactions. Sur les scènes sociales décrites dans ce chapitre, qui se caractérisent par une interconnaissance dense et une forte interpénétration, elle implique l'engagement de soi dans l'espace de relations sociales formant système au plan local. Cet engagement ne va pas sans créer d'obligations et de contraintes, y compris entre des acteurs très inégaux sur le plan des rapports de pouvoir⁴⁴.

Si les relations de domination ainsi étayées par la personnalisation des rapports sont plus difficilement résistantes, elles offrent également des conditions de félicité singulières au « pouvoir d'agir » des dominés. Les ouvriers et techniciens qui dirigent les sociétés communales de chasse de Champoulain et de Pommereau sont, nous l'avons vu, loin de se

44. L'approche comparative permet de constater que les interdépendances et le réseau d'obligations et de contraintes caractérisant les formes de domination personnalisée que nous évoquons ici sont également observables au sein d'espaces sociaux très différents de celui du Germanois. Je renvoie, pour une étude portant notamment sur un terrain périurbain français, à FRADKINE Héloïse, « Chasse à courre, relations interclasses et domination spatialisée », *Genèses*, n° 99, 2015, p. 28-47 ; et, pour une entrée par la scène professionnelle et un terrain rural extra-européen, à SIGAUD Lygia, « Le courage, la peur et la honte. Morale et économie dans les plantations sucrières du Nordeste brésilien », *Genèses*, n° 25, 1996, p. 72-90 ; et *id.*, « Honneur et tradition dans les plantations sucrières du Nordeste », *Études rurales*, n° 149-150, 1999, p. 211-228.

comporter en « destinataires passifs des mouvements des dominants⁴⁵ ». Ils font jouer au bénéfice des collectifs qu'ils encadrent les liens entretenus, sur une pluralité de scènes locales, avec des membres de la bourgeoisie. Manquant des ressources politiques, sociales et culturelles qui leur permettraient de mener à bien leur projet de reconquête des terres communales et d'institutionnalisation d'une union cynégétique intercommunale, ils obtiennent l'intercession et le soutien des époux Collas. Confrontés, dans le cadre de l'administration du GIC du Rillou, à des entreprises dépossédantes conduites par les représentants de diverses fractions des classes supérieures, ils se fondent sur l'appui de Philippe Collas et de Jean Rives afin d'y résister.

En usant des relations de domination personnalisée dans lesquelles ils sont pris comme support de puissance, des hommes comme Francis Martin et les membres de la famille Duarte garantissent la pérennité, l'indépendance et la prospérité des collectifs dont ils sont responsables. Ils contribuent ainsi à créer les conditions qui rendent possible, dans les cabanes de chasse des sociétés communales de Champoulain et de Pommereau, l'oubli de la domination. Cet oubli permet la constitution d'espaces d'autonomisation relative et autorise, en conséquence, l'épanouissement d'un style de vie populaire⁴⁶. L'équilibre ainsi créé est toutefois fragile. Il est d'autant plus difficile à tenir pour ces encadrants qu'ils sont, en tant qu'intermédiaires, directement exposés aux effets des jeux que jouent, de leur côté, les membres des classes supérieures engagés dans l'espace social local.

45. LÜDTKE Alf, « La domination comme pratique sociale », trad. par Alexandra Oeser et Fabien Jobard, *Sociétés contemporaines*, n° 99-100, 2015, p. 21. Notons que chez Alf Lüdtke les activités « eigenmächtig » – où s'expriment les capacités d'action propres des dominés – n'impliquent pas nécessairement de « libération » de la domination (LÜDTKE Alf [entretien avec], par Alexandra Oeser, « L'Histoire comme science sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 99-100, 2015, p. 179).

46. Je fais mien le raisonnement proposé par Jean-Claude Passeron : « Si la production de symboles et de comportements s'effectue jamais, dans les classes populaires, de manière autonome, c'est plutôt dans des conditions soustraites momentanément ou localement à l'action visible et aux effets directs du rapport de domination. C'est l'oubli de la domination [...] qui ménage aux classes populaires le lieu privilégié de leurs activités culturelles les moins marquées par les effets symboliques de la domination. Si la parenthèse du dimanche, les activités insulaires de l'habitat ou l'activisme décontracté de la sociabilité entre pairs permettent le mieux de saisir dans sa cohérence symbolique l'univers culturel de la vie ouvrière [...], c'est que ces conditions ménagent un univers soustrait à la confrontation, des moments de répit, des lieux d'altérité » (GRIGNON Cl. et PASSERON J.-Cl., *Le savant et le populaire*, op. cit., p. 81).